



**NATIONAL FARM ANIMAL CARE COUNCIL
CONSEIL NATIONAL POUR LES SOINS AUX ANIMAUX D'ÉLEVAGE**



Répondre aux attentes du marché national et international relativement au bien-être des animaux d'élevage*

Forum national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage

Ottawa (Ontario), le 3 décembre 2013

Jackie Wepruk, directrice générale du CNSAE

* Ce projet a pu être réalisé grâce aux fonds accordés par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), par l'entremise de son programme Agri-Flexibilité

Aperçu



Huit recommandations ayant trait au CNSAE

Débat des réunions du CNSAE tenues en décembre 2012 et en avril 2013

Réponse du CNSAE au Conseil NSBEAE – Juin 2013 (publiée sur le site Web du Conseil - www.ahwcouncil.ca)

Progrès accomplis et difficultés rencontrées à ce jour...



Avis du Conseil NSBEAE et réponse du CNSAE

1. Il est recommandé que le CNSAE : a) définisse mieux ses rôles et ses obligations afin de préciser comment il pourrait contribuer de manière optimale au système de santé et de bien-être des animaux d'élevage, b) évalue la composition de ses membres et sa capacité à consulter les parties intéressées et c) s'assure de disposer des moyens suffisants pour communiquer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, éventuellement en faisant appel au Conseil canadien des médecins vétérinaires en chef (CCMVC) et au Groupe fédéral-provincial sur le bien-être des animaux (GFPBEA) pour la communication et la consultation.

- ▶ L'essentiel de cette recommandation sera traité dans le nouveau plan d'activités du CNSAE.
- ▶ Le conseil exécutif du CNSAE a amorcé des pourparlers avec le Conseil NSBEAE au sujet de l'éventualité de recourir au CCMVC pour les communications avec les provinces. Le GFPBEA est représenté au sein du CNSAE.
- ▶ Il n'est certes jamais facile d'obtenir la participation du « public », car aucun groupe n'est bien placé pour assurer cette représentation. Toutefois, le CNSAE est très satisfait de la participation de l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires, du Conseil canadien du commerce de détail et de plusieurs grandes entreprises du secteur de la vente au détail et des services alimentaires à ses activités. Ces parties intéressées situées en aval de la chaîne sont en contact direct avec les consommateurs, et tout comme la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux, elles servent d'intermédiaire entre le CNSAE et le « public ».



Avis du Conseil NSBEAE et réponse du CNSAE

2) Que les organismes gouvernementaux pertinents, les associations de producteurs et tous les secteurs du complexe d'approvisionnement d'aliments de source animale veillent au financement du CNSAE afin que ce dernier puisse continuer d'assumer son rôle de chef de file national et qu'il puisse notamment poursuivre la mise à jour des codes de pratiques, une fois que ses rôles et ses obligations auront été convenus et approuvés.

- ▶ Il reste des inconnues quant aux initiatives qui seront financées par le biais de Cultivons l'avenir 2 et celles qui auront besoin du soutien permanent des membres du CNSAE non affiliés aux gouvernements.
- ▶ Si le CNSAE est considéré comme utile et productif, sa viabilité à long terme reste précaire.



Avis du Conseil NSBEAE et réponse du CNSAE

3) Que les comités qui développent les Codes de pratique continuent de faire une distinction claire entre les « exigences » (dans le sens des exigences de réglementation) et les attentes fixées volontairement par l'industrie pour identifier les pratiques acceptables et inacceptables, d'une part, et les recommandations destinées à encourager l'amélioration continue des pratiques et le maintien de normes élevées en matière de soins, d'autre part.

- ▶ Les administrateurs du CNSAE ont confirmé que cette distinction serait maintenue. Des éclaircissements au sujet des exigences et de la raison d'être des pratiques recommandées ont été approuvés. Ces éclaircissements seront intégrés à un processus actualisé d'élaboration des codes de pratiques. Le dépliant sur les Codes de pratiques publié par le CNSAE, disponible [ici](#), contient le texte actualisé.



Avis du Conseil NSBEAE et réponse du CNSAE

4. Que le CNSAE a) passe en revue les Codes de pratiques au moins une fois tous les cinq ans et les actualise au moins une fois tous les dix ans, et b) qu'il envisage d'autres méthodes pour élaborer des normes pour les sous-groupes d'animaux d'élevage pour lesquels il ne serait pas faisable d'élaborer un code de pratiques.

- ▶ Un calendrier d'élaboration des codes a été dressé à partir de cette recommandation, et il a été convenu que ce calendrier devrait servir de « feuille de route » et aider les organisations à fixer des jalons et à voir qu'elles sont incluses dans le processus et le calendrier. Cependant, tant que les problèmes liés au manque de ressources ne sera pas réglé, ce document restera à l'état de projet.
- ▶ Il reste à définir ce que constitue un « examen », par rapport à une « mise à jour ». Les examens devraient comprendre une évaluation pour déterminer à quel moment devrait être effectuée la prochaine révision du code. Certains codes peuvent devoir être mis à jour plus tôt que d'autres, en fonction de la situation propre à chaque secteur. Nous devons éviter un autre goulot d'étranglement, lorsque huit codes ont été actualisés à la fois. Il a été proposé de limiter le nombre de codes actualisés à deux ou trois à la fois, pour faciliter la gestion du processus.
- ▶ Il a été convenu que le processus d'élaboration des codes de pratiques devrait s'appliquer aux sous-groupes d'animaux d'élevage, tout en faisant preuve de créativité (p. ex. sur le plan financier) dans les modificatifs à apporter. Les facteurs qui contribuent à la publication d'un Code crédible dans le cadre du système du CNSAE doivent être maintenus (p. ex. comité multipartite).



Avis du Conseil NSBEAE et réponse du CNSAE

5) Que les associations nationales de producteurs, le CNSAE et les autres organisations aident à diffuser des ressources et du matériel de vulgarisation de qualité dans toutes les provinces et les secteurs de l'industrie.

- ▶ Les incidences budgétaires de cette recommandation doivent être prises en considération.
- ▶ Il importe de reconnaître le travail et le rôle des groupes provinciaux spécialisés dans le bien-être des animaux d'élevage qui répondent déjà à cette recommandation
- ▶ Le CNSAE peut certes faire passer un message national cohérent et proposer un référentiel central d'information, mais il ne participera pas à la diffusion proprement dite des ressources dans les provinces et les secteurs de l'industrie.



Avis du Conseil NSBEAE et réponse du CNSAE

6) Que les entreprises de vente au détail et de services alimentaires s'impliquent dans le système canadien de bien-être des animaux d'élevage afin de s'assurer que toutes les conditions d'achat basées sur le respect du bien-être animal qu'ils se fixent sont fondées et qu'elles contribuent effectivement au bien-être animal, et que le CNSAE et les organisations de producteurs facilitent cette participation.

- ▶ Le CNSAE est très satisfait de la participation de l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires, du Conseil canadien du commerce de détail et de plusieurs grandes entreprises de ces secteurs à ses travaux, mais il garde comme objectif d'encourager une plus grande participation au niveau des associations. Des efforts ont été faits pour consulter les groupes de vente au détail et des services alimentaires au sujet des Codes de pratiques. Cependant, il faudrait approfondir le débat au sujet des façons de mieux intégrer l'avis de ces secteurs dans le processus d'élaboration des codes.
- ▶ Il a été convenu que cela devrait être considéré comme un travail de longue haleine.



Avis du Conseil NSBEAE et réponse du CNSAE

7) Que les associations nationales de producteurs de toutes les filières de production animale élaborent des programmes d'évaluation du bien-être des animaux, adaptés à la nature spécifique de leur secteur, et que cela se fasse en consultation avec le CNSAE afin d'assurer le partage des méthodes et des approches efficaces avec tous les secteurs.

- ▶ C'est un des objectifs du cadre d'évaluation des soins aux animaux, dont le processus est en cours.
- ▶ Il y a une autre considération : la nécessité de mieux intégrer l'élaboration des codes et l'élaboration des programmes d'évaluation des soins aux animaux, à savoir, à mesure que d'autres codes seront élaborés, nous devons les envisager sous le même angle que l'ACAF.



Avis du Conseil NSBEAE et réponse du CNSAE

8) Que le CNSAE dirige des consultations a) sur les activités d'assurance de la conformité chez les producteurs, comme les lignes de dénonciation de l'industrie et la collaboration avec le personnel chargé de faire appliquer les règles, et qu'il recommande si ces programmes devraient être élargis aux autres secteurs de l'industrie et aux autres provinces, et de quelle manière, et b) sur les avantages d'impliquer les services médicaux et sociaux en cas de défaillance grave dans le maintien du bien-être des animaux, et sur la meilleure façon d'obtenir ces services lorsqu'ils sont nécessaires.

- ▶ Les groupes spécialisés dans les soins aux animaux travaillent en étroite collaboration, et les efforts et le rôle des groupes provinciaux en vue d'appliquer cette recommandation devraient être reconnus.
- ▶ Les répercussions budgétaires de cette recommandation doivent être considérées
- ▶ Le rôle du CNSAE serait limité à celui de facilitateur



Ce thème a été ajouté au programme de la conférence du CNSAE pour l'année 2013

Résumé des progrès et des défis

Continuer à faire ce que nous faisons ...

- ▶ S'améliorer continuellement pour répondre aux besoins de l'industrie, des gouvernements, des entreprises et de la société civile
 - ▶ CNSAE
 - ▶ Processus d'élaboration des codes
 - ▶ Cadre d'évaluation des soins aux animaux

Renforcer ...

- ▶ Ressources financières
- ▶ Vulgarisation / transfert technologique
- ▶ Créer un cercle élargi

